

# Assemblée primaire du mardi 1 septembre 2020

Heure de début : 19:00 • Durée : 1h15 • Lieu : Salle communale St-Luc • Assemblée primaire

## Participants

**Présents** David Melly, Sophie Zufferey, Zufferey David, Danièle Zufferey, Vincent Theytaz, Augustin Rion, Marco Genoud

**Excusés** Christiane Massy Favre

## 1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.

Présentateur : David Melly

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de polyvalente de St-Luc. La situation actuelle liée à la pandémie « COVID-19 » permet cette assemblée sous réserve du respect des règles édictées par la Confédération. Par conséquent, des mesures ont été prises pour recevoir l'assemblée dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Désinfection des mains à l'entrée dans la salle.
- Distribution d'un masque obligatoire à l'entrée.
- Tenue d'une liste des personnes présentes (nom, prénom, numéro de téléphone) pour prise de contact en cas de détection d'une personne infectée après l'assemblée primaire (l'administration s'engage à détruire cette liste 2 semaines après l'assemblée primaire).
- Espacement des chaises.
- Pas de passation de micro durant l'assemblée.
- Pas de verrée offerte à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée primaire est tenue sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 85 personnes, membres du Conseil municipal exclus.

Le Président précise qu'il s'agit là d'une assemblée ordinaire dans un contexte bien spécifique. Il remercie l'assemblée de respecter les directives et formellement il se doit d'informer les personnes dites à risques, qu'il est déconseillé de participer à ce genre de rassemblement. C'est dans le but de diminuer ces risques que les membres du Conseil municipal ont décidé d'obliger le port du masque. Il précise que la liste des présences sera utilisée uniquement dans le cas où un traçage deviendrait nécessaire dans les 10 prochains jours.

Au vu de la date inhabituelle de cette assemblée primaire, le Président tient à excuser Mme Christiane Favre, Conseillère municipale, Mme Nadège Melly, Responsable des finances, ainsi que M. Boris Bonnard député suppléant et M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet. Tous retenus par d'autres obligations.

Le Président salue particulièrement la présence de Monsieur le député Joël Bonnard, Monsieur le membre de la Constituante Jean-Marc Savioz, ainsi que plusieurs anciens élus de la Commune.

Le Président rappelle que cette assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

## Le Président fait part de l'ordre du jour suivant

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019.

3. Message du Président.
4. Comptes 2019
  - 4.1. Présentation des comptes 2019 de la Commune d'Anniviers.
  - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.
  - 4.3. Approbation des comptes.
5. Informations sur l'avant-projet de Révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des Constructions et des zones (RCCZ)
6. Divers.

### L'assemblée approuve l'ordre du jour

Le Président, après avoir ouvert l'Assemblée, nomme les **scrutateurs**, à savoir :

- Mme Sandra Savioz
- M. Charly Abbé

## **2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019.**

Présentateur : David Melly

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

 Au terme de la lecture du condensé des principales décisions prises, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **3 Message du Président.**

Présentateur : David Melly

### Retour sur les échanges de la dernière assemblée

En complément aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière assemblée, le Président informe qu'en matière de téléphonie mobile, le Conseil municipal a analysé l'avis des opposants, les directives fédérales (ces dernières prévoient en parallèle la suppression du réseau 2 G et de certaines ondes radio) et les besoins de connexions efficaces nécessaires pour l'économie touristique (aujourd'hui les dépliants sont remplacés par des QR code). En effet, en début d'été, lorsque l'antenne de Zinal a été déposée, plusieurs commerçants ont eu des problèmes de communication et donc de réservation.

De plus, l'évolution du travail à domicile ou en déplacement, ainsi que le système de sécurité et de recherche en montagne, nécessite également un réseau efficace.

Après avoir pris en compte ces éléments, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un développement du réseau 5G. Ce développement devra se faire dans le strict respect des valeurs limites en matière de rayonnement non ionisant, sous contrôle des autorités cantonales et fédérales.

A ce sujet, le Conseiller national M. Roduit, est intervenu afin de mieux veiller aux effets sur la santé de ces ondes, motion qui devra être débattue cet automne à Berne.

Concernant la pollution lumineuse, le remplacement des lampadaires a débuté il y a plusieurs années à

l'initiative de notre Vice-président. Ce travail va se poursuivre en collaboration avec Oiken, notre gestionnaire des lampes publiques qui développe des solutions pour les communes dans le but justement de diminuer la pollution lumineuse.

Une amélioration de la signalisation routière et touristique est en cours. Des avis en feuilles plastifiées perdureront pour certaines situations provisoires comme les chantiers ou les manifestations.

Au sujet des dossiers de construction, le service technique suit l'avancement des chantiers et relance régulièrement les requérants. Nous avons pu constater cette année l'avancement réjouissant de certains d'entre eux.

### Coronavirus (COVID-19)

#### *Evolution de la situation de la pandémie*

Le Président rappelle les principales dates et décisions prises par la Confédération et le Canton du Valais en lien avec le COVID-19

*Le 13 mars 2020 :*

Le Conseil Fédéral décide :

- D'interdire dès ce jour et jusqu'à la fin avril les manifestations de plus de 100 personnes.
- Les remontées mécaniques sont fermées immédiatement.
- Les restaurants, les bars et les discothèques ne peuvent plus accueillir plus de 50 clients.
- Les écoles ne peuvent plus donner de cours jusqu'au 4 avril (le Conseil d'Etat valaisan allonge ce délai au 30 avril).

*Le 16 mars 2020 :*

Le Conseil Fédéral a décidé que tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissements et de loisirs sont fermés jusqu'au 19 avril 2020, à l'exception notamment des hôtels, magasins d'alimentation et des établissements de santé.

*Le 20 mars 2020 :*

Les rassemblements de plus de 5 personnes sont dorénavant interdits.

*Le 27 avril 2020 :*

Assouplissement des mesures de lutte contre la pandémie : réouverture des cabinets dentaires, de physiothérapie, des salons de coiffure, des magasins de bricolage, des jardineries...

*Le 11 mai 2020 :*

2ème phase de déconfinement :

- Reprise progressive de l'école pour les niveaux de scolarité obligatoire.
- L'ensemble des commerces et marchés pourront à nouveau accueillir des clients s'ils s'assurent de respecter les mesures de l'OFSP.
- Les rassemblements de 5 personnes passent à 30 personnes dès le 30 mai.

3ème phase de déconfinement :

- Le 6 juin : réouverture des remontées mécaniques, des piscines, des campings, des attractions touristiques, des cinémas.
- La limite de rassemblement dans l'espace public passe de 30 à 300 personnes.
- Le 15 juin : ouverture des frontières avec la France, l'Allemagne et l'Autriche
- Le 22 juin : la limite de rassemblement passe de 300 à 1000 personnes.
- Le 6 juillet : obligation quarantaine au retour de certaines régions à risque.
- Le 31 août : obligation de porter le masque dans les commerces, magasins, bureaux de poste, banques, agences immobilières...

- Le 1er octobre : Rassemblements + de 1000 personnes possibles.

### *Actions communales*

Pendant cette période de pandémie, la Commune a tenté de prendre soins des plus vulnérables. Le Président saisit cette occasion pour remercier publiquement la société des jeunes d'Anniviers, la SDJA par M. Sébastien Zufferey, Mme Maurane Etienne et toute leur équipe.

Rappel est fait des diverses actions communales portées par la SDJA :

- Plus de 500 personnes âgées de 70 ans et plus ont été contactées pour prendre de leurs nouvelles et leur transmettre les coordonnées de la SDJA qui pouvait se charger de leurs commissions. 17 bénévoles se sont impliqués pendant cette crise, aidant ainsi 35 personnes en réalisant et livrant 152 commissions au cours de ces deux mois de confinement.
- Une vidéo visant à sensibiliser les jeunes aux mesures à respecter, a été faite sur l'initiative de la SDJA. Elle a été vue par plus de 1400 personnes.
- 508 fleurs ont été distribuées par une vingtaine de bénévoles aux personnes de plus de 70 ans durant le week-end de Pâques pour leur redonner du baume au cœur.

Au niveau économique, le Conseil municipal a décidé d'octroyer un rabais sur les taxes variables eau et égouts aux propriétaires et entreprises n'ayant pu exploiter leur bien.

CHF 100'000.- supplémentaires ont été mis à disposition d'Anniviers tourisme pour offrir des animations pendant l'été.

Et près de 13'000 bons de consommation ont été distribués. Ces derniers sont valables dans tous les commerces, entreprises et prestataires de service soumis à la TPT. A ce jour, la Commune a reversé quelques dizaines de milliers de francs aux entreprises. Le Président invite l'assemblée à continuer d'utiliser les bons cadeaux valables jusqu'au 31 octobre 2020.

Ces mesures bénéficiant principalement aux propriétaires de logements de vacances et commerces en lien avec le tourisme, le Conseil municipal a également décidé de maintenir la facturation des taxes touristiques que sont la TPT et la TSF.

### *Santé publique*

En matière de santé publique, le rôle des communes consiste à appliquer les directives fédérales et cantonales. Le Conseil municipal s'attèle également à faire part du comportement et de l'acceptation de la population auprès de ces autorités.

Le Président explique que des séances sont prévues ces prochaines semaines afin de transmettre au Conseil d'Etat les besoins des communes en matière de stabilité des mesures et de prévisions nécessaires pour essayer d'éviter une catastrophe économique qui mettrait à mal notre système social.

Les mesures en vigueur actuellement, édictées par l'OFSP, dans le cadre du COVID-19, sont rappelées à l'assemblée.

### *Services communaux*

Le Président explique que cette crise COVID s'est ajoutée à la crue centennale, à l'application des nouvelles lois et autres difficultés qui n'ont pas épargnés les services communaux ces dernières années.

Malgré cela, les services à la population ont toujours été garantis.

Le Président profite de cette assemblée pour remercier les personnes qui travaillent tous les jours afin de garantir l'entretien des routes, l'approvisionnement en eau potable, le traitement des dossiers, les services à la personne et autres fonctions. Il adresse un « merci » particulier à tout le personnel qui a dû s'adapter, changer de métiers pendant quelques semaines, à Mme Christelle Crettaz et à M. Frédéric Zuber ainsi qu'à leurs équipes pour la qualité du travail réalisé en matière d'éducation et de prise en charge des

enfants dans ce climat très spécial. Des remerciements sont également adressés à Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, pour sa gestion de l'administration et son travail fourni en vue de faire avancer notre Commune et ce, malgré les difficultés.

#### *Dossiers en cours*

Le Président précise à l'assemblée qu'il est vrai que ces événements particuliers ont nécessité beaucoup de temps et d'énergie.

Toutefois, le Conseil municipal n'a pas fait que de la gestion de crise. Des dossiers importants sont en cours, à savoir :

#### *Itinéraires de mobilité de loisirs*

Ce dossier est en passe d'être homologué par le Conseil d'Etat, ce qui va permettre d'améliorer les 500 kms de chemins pédestres et 200 kms de pistes VTT, tant au niveau de la signalisation que de la communication officielle.

#### *Inventaire du patrimoine bâti dans les vieux villages*

Il en est de même pour l'inventaire des bâtiments dans les vieux villages qui bénéficieront bientôt d'un classement officiel en vue de mettre en évidence et de protéger ce précieux patrimoine bâti tout en permettant le développement de logement sous certaines conditions.

#### *Hydroélectricité*

Les discussions concernant le futur des forces motrices ont débuté : les 6 communes concédantes de Gougra collaborent avec la société concessionnaire dans le but de trouver un accord pour le renouvellement des infrastructures. Ces négociations devraient permettre une amélioration de l'aménagement en vue du futur retour de concession.

#### *Investissements futurs*

La crise actuelle nous pousse à la prudence, toutefois, la situation financière est bonne et nous permet de travailler sur une proposition de planification des investissements futurs ambitieuse, tenant compte des opportunités créées par les projets privés comme les résidences de tourisme ou par les investissements cantonaux.

C'est avec cette volonté de poursuivre un développement régulier et durable de notre vallée que le Président invite d'ores et déjà les personnes présentes à la dernière assemblée de la législature le 30 novembre prochain.

M. David Melly passe la parole à Mme Danielle Zufferey pour la présentation des comptes 2019 et remercie l'assemblée de son attention.

## **4 Comptes 2019**

Présentateur : Danièle Zufferey

### **4.1 Présentation des comptes 2019 de la Commune d'Anniviers.**

#### *4.1. Présentation des comptes 2019 de la Commune d'Anniviers.*

Mme Danièle Zufferey présente les principaux éléments des comptes 2019 de la Commune d'Anniviers, dont les résultats sont les suivants :

#### *Compte de fonctionnement*

#### *Résultat avant amortissements comptables*

**Marge d'autofinancement = CHF 6'815'717.62**

Il s'agit de la marge d'autofinancement la plus élevée depuis 2010. Les charges sont maîtrisées et les revenus augmentent de

1.8 %. Cette augmentation est due à des entrées fiscales meilleures que par le passé, ainsi qu'à la dissolution d'une importante provision constituée sur le bénéfice des personnes morales.

#### *Résultat après amortissements comptables*

**Excédent de revenus (bénéfice) = CHF 1'465'805.78**

Le patrimoine administratif a été amorti à raison de 10 % de sa valeur résiduelle conformément à l'art. 51 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

Au vu des bons résultats obtenus, le Conseil municipal a fait le choix de procéder à un amortissement complémentaire de

CHF 702'000.- sur les positions "bâtiments" et "ouvrages de génie civil".

#### *Compte des investissements*

**Investissements nets = CHF 5'634'039.84**

Le budget 2020 prévoyait des investissements nets pour CHF 8'400'000.-.

#### *Financement*

**Excédent de financement = CHF 1'181'677.78**

De CHF 1'416'628.- en 2018, notre endettement net a diminué drastiquement pour se monter à CHF 137'315.-

soit un endettement net de CHF 50.-/habitant.

Mme Danièle Zufferey poursuit ses explications quant aux comptes autofinancés et les indicateurs financiers.

#### • **Comptes autofinancés**

Nous parlons ici de financements spéciaux tels que le réseau d'eau potable, le réseau des égouts, ainsi que la gestion des déchets. Ces comptes sont financés par l'encaissement des taxes communales qui peuvent être affectées uniquement aux tâches concernées.

En 2019, la Commune a encaissé des montants supérieurs aux charges supportées par ces services. De ce fait, la Commune a transféré au passif du bilan un montant de CHF 64'779.- dans la provision de l'eau potable qui se monte au 31 décembre à

CHF 355'790.- et CHF 83'043.- dans la provision des égouts qui se monte à CHF 880'173.-. Cette dernière permettra de couvrir, en partie, les frais de rénovation de la station d'épuration.

En ce qui concerne la gestion des ordures, la Commune rembourse l'avance que nous retrouvons à l'actif du bilan par le transfère d'un montant de CHF 89'885.-. Cette avance sera annulée dans le délai légal.

#### • **Indicateurs financiers**

Tous les indicateurs sont au vert, ce qui prouve la bonne gestion financière de la Commune.

Mme Danièle Zufferey donne des explications sur les principaux postes.

#### *Sécurité publique*

Acquisition d'un nouveau véhicule pour la sécurité incendie, subventionné.

## *Santé*

Le transfert au patrimoine financier du Centre médical, influence les charges et produits de ce dicastère. Une partie des montants prévus a été comptabilisée dans le patrimoine financiers soit dans le dicastère de l'économie publique.

## *Trafic*

Les travaux effectués sur les routes cantonales ont généré une augmentation des charges de CHF 78'000.-. La Commune a économisé CHF 293'434.- sur les coûts des deux courses postales supplémentaires.

## *Environnement*

Des travaux de sécurité ont été effectués à la Step pour un montant de CHF 62'663.-.

## *Economie publique*

Encaissement de CHF 89'960.- de subventions agricoles pour la remise en état des terres agricoles.  
Augmentation des taxes de séjour hôtelières de CHF 141'260.-.

## *Finances et Impôts*

Toutes les recettes fiscales sont supérieures au budget prévu. Les budgets sont établis avec prudence et des provisions similaires sont constituées chaque année. De ce fait, cela permet de faire ressortir les montants effectifs des recettes fiscales définitivement taxées.

Il y a lieu de noter :

- La dissolution d'une provision importante constituées sur le bénéfice des personnes morales, principalement sur les FMG, provisions qui ont été dissoutes pour les taxations de 2009 à 2011.

## *Charges de fonctionnement*

Il est constaté que le dicastère de l'économie publique (qui comprend le tourisme) génère 20.3 % des charges globales et le secteur du trafic 20.2 %.

Quant au secteur de l'environnement, il comprend les comptes autofinancés et suit avec 16.1 % de charges sur la globalité des coûts.

## *Revenus de fonctionnement*

Ils proviennent principalement des finances et impôts qui représentent le 56.6 % des revenus totaux.

Les taxes touristiques, quant à elles, représentent le 53.8 % des recettes du dicastère de l'économie publique.

Mme Danièle Zufferey passe la parole à MM Vincent Theytaz et Marco Genoud en vue d'apporter des précisions sur certains dicastères, à savoir :

### M. Vincent Theytaz

#### *Centre scolaire*

M. Vincent Theytaz fait part à l'assemblée des statistiques relatives aux effectifs du centre scolaire, justifiant la charge de plus de 2'544'000 liée à l'enseignement et à la formation.

Pour le Conseil municipal, le Centre scolaire doit être un atout pour garder et attirer les familles.

L'assemblée prend connaissance à ce sujet d'un graphique montrant l'évolution des effectifs du Centre scolaire depuis 2008. Le nombre d'élèves varie entre 255 et 275 élèves.

M. Vincent Theytaz explique que le Centre scolaire évolue avec le temps et le rôle de la Commune est véritablement de préserver un Centre scolaire où il fait bon vivre pour apprendre.

Pour cela, une partie du budget est investi dans des projets directement liés au bâtiment comme les travaux parasismiques réalisés en 2017/2018 et l'agrandissement du réfectoire et la transformation de la cuisine débutés cette année et qui se termineront en 2021. Pour mettre à profit cette nouvelle cuisine, le Conseil municipal a décidé de créer un poste de Chef de cuisine qui a élaboré une nouvelle carte des menus.

Une autre partie est investie dans le côté éducation et social, tel que :

- le programme de prévention avec une éducatrice socioculturelle qui aborde avec les jeunes le "vivre ensemble", la résolution de conflits, le harcèlement, les réseaux sociaux.
- l'adhésion au programme cantonal MoiCMoi en vue de favoriser notamment l'acquisition d'attitudes et de comportements positifs à l'égard du corps, de l'alimentation et de l'activité physique.

### *Tourisme*

Au niveau touristique, un des moyens pour contrôler les charges dans ce domaine est celui du nombre des nuitées.

Si l'on cumule le budget d'Anniviers Tourisme à celui des infrastructures touristiques, cela représente pratiquement

CHF 4'000'000.- de charges.

L'assemblée prend connaissance des résultats des nuitées hivernales se soldant à 288'229 pour l'hiver 2018/2019, soit un résultat supérieur à la moyenne des 8 dernières années.

La force de notre Commune est bien évidemment l'hiver, mais notre enjeu est aussi la saison estivale (de mai à fin octobre). Selon M. Vincent Theytaz, il faut continuer à augmenter les nuitées durant cette période. L'assemblée prend connaissance de l'évolution des nuitées en été. On arrive à un total de 158'641 nuitées à l'été 2019.

A titre comparatif, le ratio du nombre de nuitées en 2015 était de 71 % hiver et 29 % en été. En 2019, il était passé de 65 % en hiver et 35 % en été.

Pour ce qui est des pass Anniviers Liberté, en 2019, 30'000 pass avaient été distribués en novembre. Ce même nombre a été atteint au 25 août 2020 déjà.

M. Vincent Theytaz adresse ses sincères remerciements à Anniviers Tourisme qui a continué de proposer des activités de qualité cet été malgré la situation délicate liée à la pandémie et pour tout leur travail.

### M. Marco Genoud

#### *Rénovation des bureaux de St-Luc*

M. Marco Genoud explique que le but était de rafraîchir les locaux, de réorganiser la circulation ainsi que la disposition.

L'investissement de CHF 225'822.- concerne des travaux de menuiserie, de chauffage, d'électricité, de peinture, de réfection des sols ainsi que du changement de mobilier.

#### *Nouveaux locaux des pompiers et de la voirie à l'entrée du village de Zinal*

L'investissement consenti de CHF 249'650.- comprend divers travaux de maçonnerie, de sanitaire, d'électricité ainsi que les portes de garage. CHF 226'000.- ont permis d'aménager les nouveaux locaux des pompiers.

Suite à la construction des bâtiments Swisspeack, l'accès à l'ancien local pompier devenait difficile et le

passage avec la grande échelle quelque peu problématique.

L'investissement pour le garage de voirie se monte à CHF 87'913.- avec une vente des anciens locaux pour CHF 65'000.-.

Ces derniers se situaient à l'intérieur du garage en commun au bâtiment du Forum et l'utilisation par la Commune, surtout en période hivernale, perturbait les autres utilisateurs.

#### *Rénovation du Centre scolaire : travaux sismiques*

Durant cet exercice, la deuxième étape a été réalisée.

Investissement = CHF 627'398.-

Subventions = CHF 200'000.-

Le bâtiment est composé de trois corps qui ont été stabilisés entre eux. Les murs ont été bétonnés de haut en bas.

M. Marco Genoud explique que l'on a profité d'améliorer les locaux touchés par les mesures en agissant sur l'éclairage, l'acoustique, les parois et les sols.

#### *Centre de bien-être du Cervin à St-Luc*

Investissement = CHF 1'021'885.-

Les travaux effectués comprennent l'excavation, la consolidation et la prolongation des fondations des murs extérieurs de l'hôtel.

#### *Trafic : Routes communales et cantonales*

L'investissement pour les routes communales de CHF 975'023.- concerne entre autre la route du Zoc à Ayer, la rue du Château à Vissoie, la route de Grévé à Chandolin, ainsi que les routes de Tracuit et de la traversée à Zinal. Dans ce montant est également compris l'éclairage public.

L'investissement pour les routes cantonales d'un peu plus d'un million correspond à la participation communale à la construction de ces routes. Ce sont des travaux importants qui ont pour conséquences une perturbation du trafic et des nombreuses fermetures de routes. Le Conseil municipal est conscient des désagréments que cela occasionne, mais estime aussi qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurité et l'accessibilité à notre vallée.

#### *Intempéries : réseau des égouts*

Suite aux intempéries, un investissement de CHF 2'450'179.- a été consenti pour refaire le réseau d'égouts.

La Commune a pu bénéficier d'un montant de CHF 1'000'000.- versé par l'assurance.

Les collecteurs des eaux à évacuer, construits le long de la Navizence entre Ayer et la Step, ont été passablement endommagés et même arrachés sur des distances importantes.

Vu l'instabilité des berges et les quantités de dépôts d'alluvions, le nouveau collecteur a été posé hors du périmètre de la rivière et les connexions avec les différents villages ont été rétablies.

Une mini STEP provisoire a dû être installée aux Grands Praz à Ayer.

#### *Intempéries : travaux dans la Navizence*

Il s'agit de travaux de priorité qui concernent la zone en dessous du téléphérique à Zinal, le secteur de la chapelle St-Laurent à Mottec, et la partie entre l'usine de Vissoie et la pisciculture.

L'investissement de plus de trois millions subventionné à 95% consiste également au renforcement des

rives et à la construction de seuils dans la rivière.

*Patrimoine financier : Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne piscine de Grimentz : Projet Indoor Park*

Cela concerne les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne piscine de Grimentz pour le projet d'Indoor Park qui devrait ouvrir en décembre prochain. L'investissement de CHF 527'000.- concerne des travaux de maçonnerie, de menuiserie, d'étanchéité, de ferblanterie et de sanitaire, ainsi que de peinture et d'électricité.

Mme Danièle Zufferey remercie MM Vincent Theytaz et Marco Genoud et poursuit ses explications relatives au compte des investissements, notamment :

*Centre médical*

L'investissement du centre médical est essentiel pour le bien-être et l'offre médicale de notre vallée. Cependant, le choix de l'attribution dans le patrimoine administratif a été révisé. La décision de le transférer dans le patrimoine financier génère des recettes d'investissement purement comptable. Le montant de CHF 2'501'000.- correspond au montant qui avait été comptabilisé en 2018 dans le patrimoine administratif à l'actif du bilan.

*Remarques sur le bilan*

- Augmentation de CHF 3'500'000.- sur la position des placements
- Amortissement des titres pour plus d'un million
- provision de CHF 1'200'000.- pour les travaux liés à la traversée de Zinal qui sera dissoute dans les 2 exercices comptables prochains
- diminution des dettes à court, moyen et long terme de CHF 4'639'000.-.

*Cautionnements*

Diminution de CHF 700'000.- des montants cautionnés par la Commune.

*Remboursement des crédits LIM*

Diminution de CHF 759'000.- de la garantie de remboursement des crédits LIM.

## CONCLUSION

Avec un résultat plus que satisfaisant de CHF 1'465'000.- d'excédent de revenus, la situation financière de la Commune est saine.

Dans le contexte actuel économiquement incertain, le Conseil municipal a jugé utile de provisionner un montant de CHF 300'000.- qui servira à la promotion économique de notre vallée. Cela a permis de mener à bien quelques actions ciblées au niveau touristique ainsi que de financer l'action des bons offerts.

Mme Danièle Zufferey remercie le bureau des finances pour son excellent travail, plus particulièrement Mme Nadège Melly qui nous quitte après 20 ans passés au service de la Commune.

Mme Danièle Zufferey profite également de cette assemblée pour saluer M. Grégoire Epiney notre nouveau responsable des finances, et lui souhaite la bienvenue.

Aucune question de la part de l'assemblée, dès lors le Président passe la parole à M. Sébastien Délétroz, vérificateur des comptes.

## 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes.

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, System D Management & Consulting.

La parole est donnée à M. Sébastien Délétroz qui après avoir relevé la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de l'audit, il relève en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la Commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'exercice précédent.
- Selon l'appréciation de l'organe de contrôle, la Commune municipale est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ces éléments, les vérificateurs des comptes jugent la situation financière de la Commune saine et sont d'avis que l'équilibre financier à terme est garanti.

Sur la base des constatations faites au cours de leurs travaux de révision, les vérificateurs de comptes recommandent d'approuver les comptes de l'exercice 2019 se soldant par un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 1'465'805.78 et présentant une fortune nette de CHF 137'315.00.

### 4.3 Approbation des comptes.

Présentateur : David Melly

Au terme de la présentation, l'assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.



Les comptes 2019 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie Mesdames Danièle Zufferey, Nadège Melly et Janine Revey pour le travail accompli.

Le Président s'associe aux remerciements de Mme Danièle Zufferey à l'attention de Mme Nadège Melly qui a souhaité tourner cette page communale et découvrir d'autres horizons.

Elle a cessé son activité le 31 août dernier après avoir participé aux 24 assemblées primaires de la Commune d'Anniviers, destinées aux comptes, budgets et révision de règlements communaux sur les taxes.

Sa rigueur dans la gestion des finances communales, ainsi que la grande disponibilité dont elle a fait preuve, ont été, entre autres, les facteurs de la confiance que lui a témoignée l'exécutif durant toutes ces années.

Au nom du Conseil municipal et des collaborateurs de la Commune, des vœux de réussite dans son avenir professionnel lui sont souhaités.

### 5 Informations sur l'avant-projet de Révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des Constructions et des zones (RCCZ)

Présentateur :  
Zufferey David

M. David Zufferey transmet à l'assemblée les informations relatives à l'avant-projet de Révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des Constructions et des zones (RCCZ).

#### *Zones réservées : nouvelle décision*

En préambule, M. David Zufferey transmet une première information quant à la nouvelle décision sur les zones réservées que le Conseil municipal a prise en juin 2020.

Afin d'éviter un blocage complet des zones à bâtir de la Commune, le Conseil municipal avait décrété en

août 2018 des zones réservées sur environ 80 ha de sa zone à bâtir. Cette décision était valable 2 ans, prolongeable 3 ans par l'assemblée primaire selon l'ancien droit en vigueur à cette période.

Dans ce laps de temps, deux changements sont intervenus:

- Entrée en vigueur du Plan directeur cantonal
- Entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT)

Ce nouveau contexte légal permet aux communes de décréter des zones réservées pour une durée de 5 ans, prolongeable 3 ans par l'Assemblée primaire. Dès lors, et afin de bénéficier de temps pour travailler sur le plan de zones, le Conseil municipal a décidé de prendre une nouvelle décision sur les zones réservées pour une durée de 3 ans à compter de juin 2020. Cette décision pourra donc être prolongée de 3 ans par l'Assemblée primaire si nécessaire. Cette nouvelle décision correspond exactement à celle de 2018. Les périmètres et parcelles concernées sont identiques à la première décision.

Les oppositions à la première décision de 2018 n'ont pas pu être traitées dans les temps par le Canton. Dès lors, possibilité était offerte aux opposants de confirmer l'opposition faite en première instance sur cette nouvelle décision. De nouvelles oppositions pouvaient également être faites sur la nouvelle décision.

Les nouvelles oppositions et celles confirmées ont été reçues par la Commune et sont en cours de traitement. Une réponse parviendra à chacun des opposants. Ensuite, elles seront transmises au Canton pour traitement selon le droit en vigueur.

Comme déjà expliqué en 2018, les chances d'aboutir des oppositions faites aux zones réservées restent faibles car il s'agit d'une décision provisoire dans le cadre de la révision du plan de zones. Lors de la mise à l'enquête du plan de zones proprement dit, les oppositions y relatives seront traitées par la Commune selon les procédures légales qui seront expliquées par la suite.

Il est rappelé que de nombreuses informations et réponses sur ces zones réservées sont disponibles sur le site internet de la Commune et le Conseil municipal se tient bien évidemment à disposition pour en discuter.

### *Information à la population*

Avec l'entrée en vigueur de la LcAT en 2019, la procédure y relative impose aux communes d'informer la population qu'elles travaillent sur le plan de zone et le règlement des constructions. Il n'y a donc ce soir pas de décision formelle à prendre par l'assemblée primaire.

Cette information a été faite par publication au BO et le dossier y relatif est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet de la Commune et les citoyens avaient la possibilité de faire des propositions sur cet avant-projet.

Ce dossier d'informations sur l'avant projet de révision du PAZ et RCCZ comprend :

- Le périmètre concerné
- Les objectifs de planification
- La suite de la procédure
- Les options de développement communales
- Les principes de la révision
- L'état des études annexes

### *Périmètre concerné et objectifs de la planification*

Le périmètre concerné par cet avant projet est évidemment l'entier du territoire communal.

Les objectifs de la planification sont les suivants :

- Redimensionnement zone à bâtir : le plan directeur cantonal approuvé par la confédération donne les

principes de calcul des besoins à 15 ans et du surplus de ZAB. Pour Anniviers il s'agit d'environ 106 Ha. Chiffre que votre conseil s'efforce de faire diminuer le plus possible évidemment.

- Actuellement 6 PAZ et 6 RCCZ sont en force et appliqués.
- La nouvelle Loi et l'ordonnance sur les constructions entrées en vigueur en 2018 imposent les communes à mettre à jour leur RCCZ d'ici 2025.

#### *Procédure de révision du PAZ et RCCZ*

Cette procédure est longue et nous n'en sommes qu'au début.

A la suite de l'information à la population et au retour des propositions citoyennes y relatives, le groupe de travail communal va analyser les propositions faites et adapter dans la mesure du possible l'avant projet en cours.

En fin d'année 2020, le Conseil municipal aimerait transmettre cet avant projet au Canton pour une demande d'avis de principe. Ce dernier devrait retourner le dossier courant 2021 avec les modifications et corrections à apporter. La Commune adaptera ensuite le dossier, consultera les différentes sociétés locales, organisera des séances d'informations publiques, dans le but de mettre à l'enquête le plan de zones et le règlement des constructions début 2022.

La Commune espère une homologation à l'horizon 2025.

#### *Options communales de développement*

Elles découlent d'une vision qui s'articule autour de 5 axes :

- La vie locale
- Le tourisme
- L'économie
- Le patrimoine
- La mobilité

Certaines options ont une incidence directe sur le futur PAZ :

- Volonté de maintenir des habitants dans tous les villages
- Limiter le périmètre en fonction du bâti existant et maintenir des réserves dans des secteurs stratégiques (proximité des équipements, des dessertes en TP,...)
- Le secteur du centre de la vallée doit avoir des réserves pour le développement d'activités
- Développement de zones artisanales possibles dans les principales localités de la vallée
- Introduction de règles architecturales en lien avec l'inventaire des zones vieux villages en cours d'homologation par le canton, afin de faire évoluer le patrimoine bâti existant dans le respect des traditions

#### *Vision directrice communale*

L'assemblée prend connaissance d'une illustration de la vision directrice communale.

On y trouve les axes principaux de la vision communale de développement et pour chaque axe, un objectif plus ou moins élevé en fonction du village. Le but est d'imager quels types de zones devraient être développés dans quel secteur, afin d'atteindre les objectifs de développement y relatifs.

Exemples :

- A Pinsec, nous n'instaurerons pas de grandes surfaces en zone artisanale car le développement économique est minime ou en zone touristique. Par contre le patrimoine bâti est très présent et il s'agira de le préserver et le développer via les règles de la zone vieux village.
- A Vissoie, lieu central tant géographiquement qu'économiquement, des zones artisanales, d'intérêt général devraient être développées.
- A Grimentz: ce sont le tourisme, le patrimoine et les équipements comme thématiques directrices.

Il est fait remarquer que dans chaque village la notion de vie locale est présente dans le but de maintenir

des zones pour l'habitat traditionnel.

### *Les principes structurants de la révision globale*

Ils concernent :

- Le patrimoine avec le ré-ajustement des contours de la zone vieux village en fonction des notes de l'inventaire du patrimoine bâti.
- L'urbanisation avec une légère augmentation des densités pour certains secteurs afin de répondre au principe de développement vers l'intérieur de la LAT, et l'instauration d'indices minimaux : éviter qu'en zone HD sur une grande parcelle on puisse construire un petit chalet qui bloquerait le reste de la parcelle.
- Le Conseil municipal a reconnu le caractère habité de l'ensemble des localités. Elles disposeront en fonction des besoins et de leur situation de réserves pour accueillir de nouvelles constructions.
- La consolidation du secteur du tourisme par des zones dites touristiques spécialement dédiées au développement d'infrastructures en lien avec ce secteur.
- Instauration dans le RCCZ de dispositions visant à limiter l'impact des aménagements extérieurs afin de mieux intégrer les constructions, selon les prescriptions de la nouvelle Loi sur les constructions.

### *Etudes annexes, état des lieux*

Dans le cadre d'une révision globale du PAZ et du RCCZ, de nombreuses études annexes doivent être menées afin de mettre à jour les différentes composantes qui interagissent avec ces outils de planification. Voici une liste non-exhaustive de l'état d'avancement de ces différentes études :

- Carte des dangers: notamment hydrologique pour la Navizence, le Pétérey à Zinal.
- Programme d'équipement réalisé en 2014 mais qui doit être réadapté suite au redimensionnement de la zone à bâtir
- Espace réservé aux Eaux mis à l'enquête publique
- Zone mayens, à adapter selon le plan directeur cantonal

## **6 Divers.**

Présentateur : David Melly

Le Président donne la parole à l'assemblée :

M. José Irmiger se dit étonné des oppositions au goudronnage de la route de la Fortuna à St-Luc. Selon lui, le goudronnage avait déjà été demandé en 2011, mais cela avait été refusé étant donné que le goudronnage était permis uniquement si la route desservait un nombre important de résidences. Par ailleurs, la Commune n'avait pas prévu à ce moment de mettre du goudron, mais un autre revêtement moins coûteux.

M. Irmiger souhaite la levée de ces stupides oppositions, selon ses propres mots, et demande au Conseil municipal la remise en état de la route. Il complète son intervention en précisant qu'il a constaté exactement 172 nids de poule, certains pouvant aller jusqu'à 15 cm de profondeur.

Le Président explique qu'il était bien prévu au budget 2020 la remise en état de la route de la Fortuna et qu'il est bien de la volonté du Conseil municipal de permettre son goudronnage, mais la procédure administrative va prendre du temps car le traitement de cette demande est actuellement au Conseil d'Etat.

M. Jean-François Barmaz félicite les membres de l'exécutif pour leur travail et espère une diminution des impôts dans le futur étant donné que les comptes se portent bien. Il espère également que des modifications soient entreprises notamment au niveau des déchets repris à la déchetterie et fait remarquer le manque de sacs et de poubelles pour les excréments de chiens. Selon lui, bon nombre de sacs laissés par terre autour de la piste du Plat de la Lée par exemple, est signe du manque de poubelles.

Le Président prend bonne note des remarques de M. Barmaz et estime qu'il y a un juste milieu à trouver. Le maximum sera fait pour améliorer la situation.

M. Charly Abbé remercie les membres de l'exécutif d'avoir permis aux personnes à risque de pouvoir assister à cette assemblée et remercie toutes les personnes présentes de porter le masque. Il félicite également le Conseil municipal pour tout ce qui a été entrepris pendant la pandémie.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour son attention et sa confiance envers l'exécutif.

La séance est close à 20h10 et au nom du Conseil municipal, le Président adresse à l'assemblée des remerciements pour leur présence et la confiance témoignée.

Etant dans l'obligation de respecter les directives de l'OFSP, le Président prie l'assemblée d'excuser l'absence du traditionnel verre de l'amitié. Il rappelle que les établissements publics sont contrôlés et que par conséquent, les personnes le souhaitant peuvent les fréquenter en respectant les règles édictées.



---

**David Melly**  
Président



---

**Sophie Zufferey**  
Secrétaire communale